

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Conseil Communautaire Séance du 27 Février 2017

Note de synthèse

1. Administration de la Communauté de Communes - Délégations de fonctions aux vice-Présidents

Lors de sa séance du 26 janvier 2017, le Conseil Communautaire a élu 15 vice-Présidents pour assister le Président dans sa mission.

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêtés en date du 27 janvier 2017, le Président a délégué les fonctions suivantes aux vice-Présidents :

- Monsieur Patrick CHAUVET, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dans les conditions statutaires,
 - Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur,
 - Aménagement structurant impactant le territoire communautaire, dont
 - Contournement Est dit liaison A 13/A 28,
 - Ligne Nouvelle Paris Normandie,
 - Modernisation de la ligne Serqueux Gisors
 - Plan Climat Energie Territorial.

- Monsieur Robert CHARBONNIER, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Politiques contractuelles, dont Contrat de Pays, dispositif européen Leader +, contrats de territoire avec le Département de la Seine Maritime et la Région Normandie,
 - Prospective, dont la préparation de la Communauté de Communes à l'intégration des compétences futures suivantes :
 - La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) transférée au 1^{er} janvier 2018 au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,
 - Les compétences « eau » et « assainissement » transférées de manière facultative au 1^{er} janvier 2018 et de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 aux communautés de communes.

- Monsieur Alain LEFEBVRE, 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Prospective et programmation financières,
 - Fiscalité, dotations et péréquations,
 - Budgets et comptes,
 - Exécution des dépenses et des recettes, hors ordonnancement,
 - Emprunts et gestion de la dette,
 - Trésorerie,
 - Création et suivi des régies comptables,
 - Saisine du comptable public pour les déclarations de créance,
 - Dons et legs,
 - Transfert de charges,
 - Mise en œuvre d'un contrôle de gestion.

- Monsieur Paul LESELLIER, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - programmation et réalisation des travaux neufs de voirie d'intérêt communautaire,
 - programmation et réalisation des travaux d'entretien de voirie d'intérêt communautaire,
 - application des chartes de voirie préexistantes à la fusion,
 - redéfinition de l'intérêt communautaire par l'élaboration d'une nouvelle charte de voirie,
 - coordination avec le pouvoir de police des maires et préfiguration des modalités d'exercice du pouvoir de police en matière de circulation, de conservation des voies et de stationnement.

- Madame Michèle LECOINTE, 5^{ème} Vice-Président la Communauté de Communes, est chargée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Gestion administrative du personnel,
 - Décisions de recrutement ou de mise en stage,
 - Décisions relatives à l'intégration dans la fonction publique (titularisation, prorogation de stage),
 - Décisions relatives aux fins de fonctions du personnel (démission, licenciement, non renouvellement de contrat, radiation des cadres de la fonction publique),
 - Mises à disposition et mutations dans l'intérêt du service,
 - Organisation et gestion des commissions paritaires,
 - Relations avec les instances paritaires et professionnelles (CDG 76, CNFPT, CNAS, organismes de protection et de prévoyance,),
 - Interface avec les représentants syndicaux,
 - Sanctions disciplinaires et saisine du conseil de discipline,
 - Prestations d'action sociale,
 - Protection fonctionnelle,
 - Distinctions honorifiques et médailles,
 - Déroulement de carrière du personnel,
 - Régime indemnitaire du personnel et gratification des stagiaires,
 - Evaluation et formation du personnel,
 - Mutualisation du personnel avec les communes membres et/ou des EPCI limitrophes.

- Monsieur Bruno LEGER, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Concertation et participation citoyenne,
 - Concertation sur les politiques publiques et les projets d'aménagement communautaires,
 - Relations avec le Conseil de développement,
 - Relations avec la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),
 - Relations avec les usagers et prise en compte des usages,
 - Qualité de la relation de l'administration communautaire aux usagers,
 - Communication interne et externe,
 - Préparation, suivi et validation des publications communautaires (périodiques ou événementiels, newsletter, journal communautaire),
 - Elaboration et ligne éditoriale du site internet.

- Monsieur Eric HERBET, 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Actions de développement économique dans les conditions statutaires,
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, portuaire ou aéroportuaire,
 - Création et gestion de zones d'activités économiques,
 - Acquisitions foncières, travaux de viabilisation et commercialisation de terrains pour les entreprises,
 - Construction et gestion de locaux à usage des entreprises,
 - Transfert à la Communauté de Communes des ex-Zones d'Activités communales,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

- Monsieur François DELNOTT, 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Aménagement numérique et déploiement du Très Haut Débit ; développement des infrastructures et équipements renforçant la connectivité numérique du territoire (très haut débit, wifi, internet mobile, ...),
 - Mise en œuvre du Schéma Local d'Aménagement Numérique,
 - Résorption des « zones blanches »,
 - Développement des e-services dans le cadre de la modernisation des services publics locaux.

- Monsieur Fabrice OTERO, 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme,
 - Entretien et aménagement des chemins de randonnée d'intérêt communautaire,
 - Réhabilitation et entretien du circuit Bovary.

- Madame Nathalie THIERRY, 10^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
 - Organisation de services en faveur des personnes âgées et ou handicapées,

- Organisation d'activités d'éveil pour la petite enfance (enfants non encore scolarisés),
 - Etude, construction et gestion de structures d'accueil la petite enfance et la jeunesse d'intérêt communautaire,
 - Création et animation de Relais d'Assistants Maternelles d'intérêt communautaire,
 - Etude, construction et gestion de structures d'accueil pour les personnes âgées et de services à domicile, d'intérêt communautaire.
- Monsieur Léon LEVASSEUR, 11^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
 - Sédentarisation des gens du voyage,
 - Préfiguration des modalités d'exercice du pouvoir de police en matière de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
 - Concertation avec propriétaires, les communes, les autorités de police et de justice pour la régulation des occupations temporaires de l'espace public,
 - Médiation avec les représentants des gens du voyage,
 - Création, équipement et gestion de la fourrière animale de Buchy en application du règlement de fourrière,
 - Garant d'une mission d'intérêt général (ramassage des animaux errants sur la voie publique pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes) en interface avec les communes, les autorités sanitaires, les associations et les propriétaires.
- Monsieur Alain NAVE, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
- Elaboration, suivi et mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal sur les 13 communes du plateau de Martainville,
 - Elaboration, suivi et mise en œuvre des plans locaux d'urbanisme et cartes communales sur les 51 autres communes membres de la Communauté de Communes Inter Caux Véxin,
 - Procédures réglementaires relatives au patrimoine, à la qualité du bâti et à la valorisation de l'architecture (AVAP, secteurs sauvegardés, périmètres de protection,),
 - Articulation des différentes échelles de planification, en collaboration avec le Vice-Président délégué au Schéma de Cohérence Territoriale,
 - Services aux communes en matière d'instruction des autorisations du droit des sols,
 - Elaboration, suivi des politiques foncières et servitudes,
 - Mise en œuvre d'actions foncières,
 - Acquisitions et cessions (bâti et non bâti),
 - Exercice du droit de préemption urbain,
 - Procédures contentieuses liées à la fixation judiciaire des prix en préemption et en expropriation,
 - Pilotage des projets d'aménagement urbain d'intérêt communautaire,
 - Gestion des contentieux lié à l'urbanisme.
- Monsieur Jean Pierre CARPENTIER, 13^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :

- Organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, en porte à porte et en apport volontaire,
 - Suivi et développement des collectes sélectives de déchets,
 - Exploitation des déchetteries communautaires de Montville, Bosc le Hard, et Buchy,
 - Relation avec le SMEDAR dans le cadre de la subdélégation sectorisée de la compétence « traitement »,
 - Relation avec les EPCI périphériques pour les conventions de dépôts en export (accueil des administrés communautaires dans des déchetteries hors périmètre CC ICV) et en import (autorisation de dépôts dans les déchetteries communautaires par les administrés non domiciliés sur le périmètre CC ICV),
 - Préparation à l'harmonisation des services, de leur mode d'exécution (régie, prestation) et de leur tarification,
 - Information des usagers en matière de prévention, collecte, traitement et valorisation,
 - Préfiguration des modalités d'exercice du pouvoir de police en matière de collecte des déchets ménagers.
- Monsieur Christian POISSANT, 14^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
- Création, gestion et entretien des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,
 - Création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage du sport en faveur des enfants de 6 à 12 ans sur le temps péri-scolaire,
 - Création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage de la culture en faveur des enfants de 3 à 12 ans sur le temps péri-scolaire,
 - Organisation et gestion des transports des élèves entre les établissements scolaires du 1er degré et les équipements sportifs, culturels ou de loisirs d'intérêt communautaire,
 - Organisation et gestion des transports des jeunes dans le cadre des activités relevant des compétences de la communauté de communes,
 - Organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines (piscine communautaire et piscines conventionnées hors périmètre communautaire) pour les enfants des écoles élémentaires,
 - Soutien au secteur associatif dans les domaines sportif et culturel,
 - Organisation des activités d'apprentissage de la musique,
 - Soutien à des actions d'intérêt communautaire en faveur de la lecture et de l'écriture.
- Monsieur Mathias ADER, 15^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions suivantes :
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires,
 - Construction pour compte de tiers,
 - Gestion du domaine privé bâti et non bâti,
 - Représentation de la Communauté dans les assemblées générales de copropriétaires et dans les associations syndicales,
 - Représentation de la Communauté auprès des autorités de police et de justice pour tout chef de préjudice et d'infraction avec l'occupation des biens appartenant à la Communauté de Communes ; suivi des plaintes et contentieux auprès des particuliers et des assurances,

- Accessibilité des bâtiments et équipements communautaires, en relation avec les Vice-Présidents délégués aux compétences opérationnelles exploitants ces équipements,
- Conduite du projet « méthaniseur » au titre du développement des énergies renouvelables,
- Mutualisation des moyens et des équipements avec les communes membres.

Par ailleurs, les Vice-Présidents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre des décisions du Bureau Communautaire et du Conseil Communautaire relevant de leur délégation. Ils sont autorisés, en cas d'empêchement ou d'absence du Président, à signer tous documents entrant dans le cadre de leur délégation.

Toutes les fonctions non déléguées par arrêté demeureront sous la responsabilité directe du Président, notamment l'aménagement de l'espace, la promotion du territoire, les actions de solidarité intercommunale, ainsi que la préparation des décisions de l'Assemblée en matière de finances et de personnels.

Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte de ces décisions.